

LIAUCOUS – MOSTUEJOULS

DIRECTION DROIT DES SOLS
SEPTEMBRE 2023

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION U7
EN DATE DU 8 FEVRIER 2023 APPROUVANT LA
CESSION PAR LA VILLE DE GENNEVILLIERS D'UN BIEN
REFERENCE « GITE 4 ET 5 » SITUE A LIAUCOUS – MOSTUEJOULS
(12720) – PARCELLE CADASTREE SECTION E N°824 ET 823P
D'UNE SURFACE CADASTRALE D'ENVIRON 78 M², AU
PROFIT DE L'INDIVISION MARCHETTI DE ROSSI,
EN VUE DE LA DESAFFECTATION ET DU
DECLASSEMENT DE CE MEME BIEN.**

